

COMMUNE DE L'ÉPINE
PROCES VERBAL DU 11 DECEMBRE 2024 A 20H00

N° 41-2024 : Décision modificative n°3

Vu le budget primitif 2024 approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2024 ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget général de l'exercice 2024 :

Crédits à ouvrir			Crédit à réduire		
CHAP/CPTE	Intitulé	Montant	CHAP/CPTE	Intitulé	Montant
014/73221	Atténuation de charges	+ 90 €	011/60636	Vêtement de travail	- 90 €
Montant total des crédits à ouvrir :		90 €	Montant total des crédits à réduire		90 €

N° 42-2024 : Tarif fratrie cantine

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil municipal le projet d'établir un tarif de cantine pour les fratries.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des voix :

DÉCIDE d'instaurer un tarif cantine pour les fratries à compter de la rentrée scolaire 2025-2026. 1^{er} et 2^{ème} enfant tarif plein et 50% pour le troisième enfant pour le repas à la cantine.

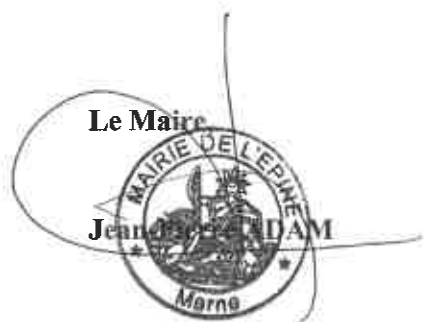
N° 43-2024 : Subvention école de l'Épine pour le projet cirque

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil municipal le projet cirque que l'école organise sur l'année 2024-2025.

Mme PRUVOST Pauline directrice de l'école a déposé une demande de subvention auprès de la mairie.

Après discussion : 2 CONTRE – 13 POUR le conseil municipal,

DÉCIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 1 000 €.



La secrétaire de séance

Véronique LEMA

